



litige assurance montant indemnisation

Par alexlwg, le 05/03/2013 à 13:28

Bonjour,

En octobre, en allant faire mon plein un soir à la station essence d'une grande surface pour 52 €, je me suis retrouvé en panne le lendemain ...(le jour où je devais passer un concours en +).

Après avoir été remorqué par un dépanneur jusqu'au garage de la marque de mon véhicule, le lendemain on m'annonce un problème d'allumage à 400 € de réparation. Ayant besoin de mon véhicule pour travailler, j'accepte ses réparations, et le soir en allant récupérer mon véhicule, celui ne fonctionnait toujours pas correctement ! Puis le patron du garage me demande si je n'ai pas fait mon plein chez Lec*** ? Evidemment oui, et donc il m'annonce qu'ils ont eu plusieurs véhicules avec de l'eau dans le réservoir !!!

Le surlendemain, ils me vident mon réservoir et constate la présence d'eau dans le carburant (88 € en plus)

J'ai donc été mis en relation avec l'assurance du Lec*** car ils ne contestent pas les faits (plusieurs cas similaires !). Celle ci m'a proposé une indemnisation de 140 €...(88 + 52) soit le strict minimum !

Mécontent, j'ai envoyé en RAR ma contestation en évoquant point par point la situation en fournissant des justificatifs (3 jours d'immobilisation du véhicule, facture entretien en aout, allumage changé 14 mois avant...dépannage non pris en charge car c'est mon assureur qui paie, etc ...)

Ce jour, je reçois une lettre m'indiquant qu'ils maintiennent ce montant.

J'aurai donc voulu savoir vers qui me tourner dorénavant car je maintiens mon désaccord (service qualité, médiateur ?) car je n'ai aucune adresse dans leur courrier ?

Merci à tous d'avoir pris le temps de me lire....